

Travaux adduction

deau et tranche 72.

Renforcement de la

station de pompage

sise à Sériville.

Délibération de

principe.

n° 10988 - 23-11-72

Rappelle qu'une tranche de travaux d'alimentation en eau potable, programme départemental 1972, est prévue pour 225 000 F. Cette tranche est financée

par un emprunt de 135 000 F. en 30 ans, au taux de 7.25% auprès de la caisse des Dépôts et une subvention de 10% en capital.

Par courrier du 06.11.72, le service du Génie Rural a donné le détail des travaux à envisager, à l'effet de permettre le renforcement de la station de pompage sise à Sériville.

Le conseil

donne son accord sur ce programme présenté, souhaitant que les travaux interviennent le plus rapidement possible.